32130 Kg

14900 Kg

0 Kg

XXX Kg

17080 Kg

CERTIFICAT DE CARROSSAGE

permettant, en l'application de l'article 12,1 de l'arrêté du 190 juillet 1954, l'immatriculation du véhicule sans réception à titre isolé.

(à fournir en 2 exemplaires pour immatriculation)

Le constructeur, sousigné

Le carrossier - constructeur, soussigné

S.A. BENNES SEMPERE

Inscrit sous le n°31II ou le n°3114 du code APE(1) Inscrit sous le n°

demeurant: 90, rue chenard et Walcker

du code APE(1) 342 A Tél: 04.68.61.06.05

déclare avoir monté sur le véhicule désigné ci-après et appartenant à (nom et adresse):

la carrosserie suivante : BENNE

et certifie que le véhicule peut être immatriculé sans réception complémentaire compte tenu de ce que :

- -le châssis est resté conforme au type décrit dans la notice du constructeur et n'a subi aucune transformation
- -le véhicule satisfait aux prescriptions des articles R,61, R,62, R,82 à R,102 et R,104 du code de la route et des arrêtés pris en son
- Le porte à faux AR du véhicule, non compris les ferrures et charnières. (X= maximale (2,564 m) fixées par le constructeur : 2,210 m), satisfait aux limites minimale (1,385 m) et -dans sa notice descriptive (1) -dans l'accord joint de son service technique (1)

et la longueur des ferrures est inférieure à 120 mm.

- -les poids en charge sur les essieux sont égaux ou supérieurs aux charges au sol minimales et inférieurs ou égaux aux charges au sol
- la largeur du véhicule (2,510 m) n'excède pas celle fixée par le constructeur (
- -le véhicule ne sera pas immatriculé dans le genre TCP ou n'est pas un véhicule spécialisés non affecté au transport de marchandises (RESP,

Poids total autorisé PTAC =

Poids à vide (avec carrosserie) (6) =

-le véhicule ne sera immatriculé sous un double genre et (ou) une double carrosserie.

CARACTERIS	TIQUES	DU VEHICULE (2):	1
C (0)			2

Genre (3):

CAMION

Carrosserie (4):

BENNE

Marque:

Type:

RENAULT

N° d'indentification :

33FVB2-CC2-42E8

Nombre de places assises (conducteur compris) :

VF633FVB000104323

Empattement : F =

1,740+2,460+1,350 m

F'(5) =

4,005 m

DIMENSIONS DU VEHICULE CARROSSE (hors tout):

Longueur L = 8,630 m Largeur I = 2,510 m Surface L x I = 21,661 m²

CARACTERISTIQUES DE LA CARROSSERIE : Longueur utile du chargement : T =

6,010 m Porte à faux arrière : X = 2,210 m Longueur des ferrures et charnières : c = 0,080 m Distance du centre de gravité du chargement à l'axe de la force, (ou de la résultante des forces), appliquée(s) au sol par l' (ou les) essieu(x) arrière : Y= 0,855 m

Porte à faux arrière utile : Xu = T/2 - Y = 2,150 m Distance du centre de gravité du chargement à l'axe de la force,

(ou de la résultante des forces), appliquée(s) au sol par l'(ou les) essieu(x) avant, ou à l'axe du pivot :

F' - Y =

3,150 m

PV = PC + M + Ca =**14900** Kg PC : poids du châssis cabine en ordre de marche comprenant : réservoirs pleins, outillage de bord, sans conducteur ni passager, sans porte - roue ni roue de secours, avec accumulateurs. M : Poids du ou des porte - roues de secours garnis. Ca : poids de la carrosserie vide et de ses équipements. Poids à vide sous l'(ou les) essieu(x) avant du véhicule carrossé (6) (ou sous pivot semi remorque): PV. AV = 7340 Kg Poids à vide sous l'(ou les) essieu(x) arrière du véhicule carrossé (6) PV. AR = **7560** Kg Poids du conducteur et des passagers : p:75 kg x (conducteur + passagers) = 150 Kg Poids du conducteur et des passagers sur l'(ou les) essieu(x) avant (7)(cas de cabine avancée) (1) : p.AV = p = **150** Kg (cas de cabine normale) (1) : p.AV = 2p/3 = XXX Kg Poids du conducteur et des passagers sur l'(ou les) essieu(x) arrière

(1) barrer la mention inutile

(2) voir notice descriptive

(3) le genre indiqué ne peut être différent de celui prévus sur la notice descriptive

(4) la carrosserie indiquée doit être à la nomenclature des carrosseries prévues par le code de la route (5) F= distance de l'axe de la force (ou de la nie des forces) appliquée(s) au sol par l'(ou les) essieu(x) avant ou de l'axe du pivot d'attelage à l'axe de la force (ou de la résultante des forces) appliquée(s) au sol pr l'(ou les) essieu(x) arière. (6) joindre les tickets de pesée correpondants. (7) dans le cas de cabine "hors série"

(7)

(cas de cabine avancée) (1) : p.AR =

Chargement : Ch = PTAC - PV - p =

(cas de cabine normale) (1) : p.AR = p/3 =

p.AV et p.AR seront calculés en fonction de la position du conducteur et de sespassagers par rapport à l'essieu considéré.